

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	13
Objet	MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES POUR LES AMENAGEMENTS EN FAVEUR DES VELOS
Rapporteur	Gervaise JOUAULT

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants¹ : 123
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoit.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
123	0	123	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022**MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES
POUR LES AMENAGEMENTS EN FAVEUR DES VELOS****Exposé :**

Le Guide des aides communautaires a été adopté par le Conseil communautaire en date du 5 juillet 2007. Les conditions générales ont été modifiées par délibération n°24 du 30 mai 2017 afin de tenir compte de la fusion-extension du périmètre de l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 (passage de 19 à 81 communes) et de la création de Troyes Champagne Métropole.

Par délibération du 20 janvier 2014, le dispositif de soutien aux aménagements d'itinéraires cyclables en faveur des vélos a fait l'objet d'une modification afin de tenir compte du nouveau Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables Communautaires (SDICC) approuvé en 2014 dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains 2014-2024.

Pour mémoire, les aménagements d'itinéraires cyclables en site propre non-inscrits au SDICC peuvent bénéficier d'une participation de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 20% du montant des dépenses éligibles en euros hors taxe et les aménagements d'itinéraires cyclables inscrits au SDICC d'une participation à hauteur de 50% du montant des dépenses éligibles en euros hors taxe. Ces dispositions n'étant valables que pour les 19 communes de l'ancien Grand Troyes.

Afin d'intégrer les nouvelles communes de Troyes Champagne Métropole, ce dispositif a été complété, par délibération du 3 juillet 2017, donnant la possibilité aux 62 communes, non couvertes par le SDICC, de solliciter un fonds de concours à hauteur de 20% du montant des dépenses éligibles en euros hors taxe pour l'aménagement d'itinéraires cyclables en site propre.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire de l'Agglomération, Troyes Champagne Métropole travaille depuis mars 2022 sur l'élaboration d'un nouveau Schéma des Mobilités Actives (SDMA) devant notamment intégrer un Schéma de déploiement des itinéraires cyclables.

Dans l'attente de l'adoption du SDMA et pour harmoniser les dispositions de participation de Troyes Champagne Métropole auprès de ses communes membres, il est proposé de revoir le taux de financement en proposant un taux unique. Ainsi, l'ensemble des communes de l'Agglomération pourra bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 25 % du montant des dépenses éligibles en euros hors taxe, pour l'aménagement d'itinéraires cyclables en site propre ou inscrits au SDICC, conformément au règlement général du guide des aides. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à toute demande de fonds de concours complète déposée à partir du 15 juillet 2022. Les autres dispositions relatives au fonds de concours restent inchangées.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la modification du dispositif du Guide des aide de soutien aux aménagements des itinéraires cyclables en faveur des vélos en validant le taux de participation à hauteur de 25 % du montant hors taxe des dépenses éligibles pour l'aménagement d'itinéraires cyclables en site propre ou inscrits au SDICC à compter du 15 juillet 2022 sur l'ensemble du ressort territorial de Troyes Champagne Métropole.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier, à intervenir en exécution de la présente délibération.**